## Commentaires sur le marché

Les tarifs douaniers applicables aux pièces pour bateaux se situent le plus souvent dans la gamme des 5,5 à Les politiques et l'aide financière du gouvernement japonais à l'intention de l'industrie de la construction navale ont permis à celle-ci de mettre sur pied et de conserver des installations hautement productives et des politiques de détermination des prix flexibles qui lui permettent d'atteindre des objectifs d'exploitation prédéterminés. La préférence que les Japonais manifestent à l'égard de leurs propres installations de réparation, ainsi que l'exigence imposant que tout le matériel de sécurité en mer et de sécurité à bord des bateaux soit inspecté par des inspecteurs japonais, tendent à faire que réparation soient faits dans travaux de installations japonaises ou appartenant à des intérêts japonais à l'étranger. Seules les pièces à usage spécialisé ou les attributions de licences pour la fabrication de matériel au Japon peuvent permettre de pénétrer ce marché.

## Concurrence

La place prédominante que le Japon occupe dans le monde dans le domaine de la construction navale (50 % du marché), alliée à son aptitude à mettre au point des politiques commerciales et industrielles cohérentes, lui permettent de limiter la concurrence. La Corée du Sud, Singapour, Taïwan, la Pologne et la Yougoslavie ont récemment soumissionné à des prix inférieurs pour la construction de navires.

## Plan d'action \* (Pour les contacts, voir l'annexe II)

Les entreprises qui veulent avoir une meilleure connaissance des possibilités que leurs produits pourraient avoir sur le marché japonais devront, sans aucun doute, entreprendre des recherches adaptées à chaque cas. Elles pourront pour cela disposer de l'aide du PDME.

Tout plan d'action destiné à permettre la vente de pièces pour bateaux au Japon, ou la rationalisation des réparations et de la construction navale entre le Canada et le Japon, nécessitera des tentatives de persuasion de la part du gouvernement.

Quant aux activités de vente de matériel pour les navires qui doivent être construits au Japon et qui serviront à l'exploration offshore, elles devront être coordonnées par le Bureau des avantages industriels et

<sup>\*</sup> À moins d'indication contraire, on tiendra pour acquis que les activités ou les événements décrits sont en cours.